

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 7 JUILLET 2016**

Nombre de conseillers présents :

PRESENTS

Philippe LOYEZ	Frédéric CAPIEZ
Valérie LHEUREUX	Jean Claude DORIUS
Jean Jacques OUENNOURE	Régis BAUDUIN
Ludovic DUVENT	Christophe DELEAU
Robert PARMENTIER	

ABSENT EXCUSE:

Christophe FOLLET
Etienne DESRUENNE
Christian LEROY

Mme LHEUREUX Valérie est nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Contrat CAE
- Renouvellement des permissions de voiries sollicitées par Orange
- Point sur les festivités
- Questions diverses

Les débats et décisions

Lecture faite du PV du 30 mai 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents
Le point relatif à l'instauration de la taxe locale sur les publicités extérieures est suspendu pour l'instant dans l'attente d'une étude plus approfondie.

➤ **Contrat CAE**

Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n°2009 – 1142 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de renouveler un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 21 septembre 2016 pour Monsieur Frédéric LOCQUET.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler le poste de Monsieur Frédéric LOCQUET
- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n°2009 – 1142 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1 septembre 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste d'agent de cantine et entretien
- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Le dispositif des emplois d'avenir, mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit d'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune.

L'employeur perçoit une aide des pouvoirs publics représentant 75 % du Smic brut. Dans certaines circonstances, la région Nord/Pas-de-Calais apportera son aide financière sur le reste à charge et sur le coût de la formation.

M. le maire propose de créer 1 emploi d'avenir, dans les conditions suivantes :

- Création de poste pour Monsieur Alexandre DUFOUR
- Précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC

- De l'autoriser à signer les conventions.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions ci-dessus nommées.

➤ **Renouvellement des permissions de voiries sollicitées par Orange**

Les permissions de voirie sollicitées par Orange (rue des écoles) sont arrivées à échéance. La société Orange nous sollicite pour le renouvellement de cette autorisation d'occuper le domaine public routier.

Il s'agit de renouveler cette permission de voirie qui concerne des installations existantes, et non d'accorder de nouvelles permissions de voirie pour la création de nouvelles infrastructures impliquant de nouveaux travaux.

Les conditions existantes de ces autorisations restent par définition inchangées, seul leur terme étant reporté.

Le renouvellement demandé porte sur une durée de quinze ans conforme aux besoins d'Orange.

Le conseil municipal décide du renouvellement de permission de voirie pour une durée de quinze ans concernant la rue des écoles.

➤ **Point sur les festivités**

- **Concours de belote le 8 juillet 2016 à 19 h chez Françoise**
- **9 juillet 2016**
 - 9h à 9h30 : inscription pour une balade en canoë
 - 10h départ du ponton de l'église
 - Concours de pêche à 13h45 à l'Etang (concours de 15h à 17h)
 - Barbecue dansant
- **13 juillet 2016**
 - Retraite aux flambeaux
- **16 juillet 2016**
 - 14 h jeux à l'espace Daniel Leclercq + jeux gonflables.
 - 22 h feu d'artifice

➤ **Questions diverses**

- **Location des tables et des chaises de la Salle des fêtes**

Le conseil proposera un tarif de location pour le compte du CCAS de :

- 1.00 € la table
- 0.30 cts € d'euros

La proposition sera soumise à la prochaine réunion du CCAS.

- **Cantine**

Compte tenu du fait que le nombre d'enfants augmente à 36 à 40 enfants et dans la perspective de l'augmentation pour la rentrée, un CAE sera créé en septembre.

(La précision du nombre d'enfants à la rentrée de septembre est supérieure à 70 enfants)

Aucun membre du conseil ne prenant la parole,
M le Maire lève la séance à 19 h45.

Fait à Noyelles le 7 juillet 2016